

Province du Québec
MRC d'Abitibi-Ouest
Municipalité de Palmarolle

Séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Palmarolle, tenue à la salle du conseil au 499, route 393 à Palmarolle, le mardi 3 septembre 2019, à 20 heures.

Séance tenue sous la présidence de madame la mairesse Louisa Gobeil.

Présences :

M^{mes} Denise Mercier
Lyne Vachon

MM Jacques Chabot
Daniel Perron
Fernand Filion

Absences :

M. Raymond Roy

Assiste également à l'assemblée, madame Carole Samson, directrice générale et secrétaire-trésorière, qui agit en tant que secrétaire d'assemblée.

Constatation du quorum et de la régularité de la séance du conseil.

Ouverture de la séance à 20 heures et 04 minutes, et mot de bienvenue du président d'assemblée.

→ **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Résolution n° 19-09-258

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Supprimer le point suivant :

- 14.8. Adjudication d'une soumission pour l'achat de réfrigérateur commercial pour le Centre municipal;
- 14.12. Adjudication d'une soumission pour l'achat d'une porte et d'un escalier à l'extérieur de l'aréna;
- 15.9. Outil d'appréciation à utiliser avec le programme d'appréciation au rendement;
- 16.1. Avis de motion proposé concernant la modification du *Règlement n° 240 – Heures d'ouvertures du bureau municipal*;

Ajouter les points suivants :

- 14.13. Achat de logiciels WINDOWS10 pour 6 postes d'ordinateurs;
- 14.14. Autorisation pour assister à un déjeuner-rencontre avec la députée d'Abitibi-Ouest, Suzanne Blais;
- 14.15. Prolongement de mandat d'un conseiller;
- 14.16. Entretien du réseau d'aqueduc et d'égouts;
- 15.5. Mesures disciplinaires pour comportement fautif;
- 15.6. Rôle municipal et des élus;
- 15.7. Formulaire de contrat de travail individuel avec l'employé;
- 15.8. Programme d'appréciation au rendement de la main-d'œuvre municipale;
- 15.9. Outil d'appréciation à utiliser avec le programme d'appréciation au rendement;
- 15.10. Code d'éthique des employés de la municipalité;
- 15.11. Demande de commandite de Marie-Maude Pomerleau, patineuse;

L'ordre du jour se lira donc comme suit :

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE;
3. AFFAIRES EN DÉCOULANT;
4. DÉPÔT DE RAPPORTS ET DE DOCUMENTS;
5. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE;
6. URBANISME;
 - 6.1. Dossier 964, route 390;
 - 6.2. Dossier 207, 2^e Rue Est;
 - 6.3. Dossier 73, 3^e Rue Est;
7. DEMANDES ET AUTORISATIONS;
8. RAPPORT DES DÉPENSES ET REDDITION DES COMPTES À PAYER;
9. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL;
10. PAROLE AU PUBLIC;
11. SÉCURITÉ INCENDIE;
 - 11.1. Station d'essence libre-service *Pétrole RL*;
12. TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE;
 - 12.1. Adjudication de la soumission pour le rechargement de la chaussée sur les rangs 8 et 9 Ouest;
13. HYGIÈNE DU MILIEU;
14. DOSSIERS ADMINISTRATIFS;
 - 14.1. Approbation d'un pour la mise sur pied d'un comité de vérification et des finances;
 - 14.2. Approbation d'un projet lié aux indicateurs de gestion pour la planification du budget;
 - 14.3. Modification de l'adhésion au dépôt direct en tout temps à la Caisse Desjardins pour les activités de loisirs de la municipalité;
 - 14.4. Élaboration du bail concernant la location des locaux au Centre municipal pour les bureaux du CLSC;
 - 14.5. Politique de gestion des heures supplémentaires;
 - 14.6. Politique concernant le traitement des plaintes des citoyen(ne)s en regard de la qualité des services à la clientèle;
 - 14.7. Mise à jour et adoption du *Plan de développement et de positionnement stratégique* de la municipalité;
 - 14.8. Fonds de développement des territoires – Améliorations au Centre communautaire;
 - 14.9. Fonds de développement des territoires – Commodités à l'aréna;
 - 14.10. Fonds de développement des territoires – Programme éducatif jeunesse en développement durable / Comité jeunesse l'Exil;
 - 14.11. Achat de logiciel WINDOWS10 pour 6 postes d'ordinateurs;
 - 14.12. Autorisation pour assister à un déjeuner-rencontre avec la députée d'Abitibi-Ouest, Suzanne Blais;
 - 14.13. Prolongement de mandat d'un conseiller;
 - 14.14. Entretien du réseau d'aqueduc et d'égouts;
15. EMPLOYÉS;

- 15.1. Formation « *Gestion des bénévoles dans le cadre d'un événement* » pour l'agente de développement en milieu communautaire;
- 15.2. Embauche d'un brigadier scolaire pour l'année 2019-2020;
- 15.3. Mise à jour du contrat de travail de la directrice générale;
- 15.4. Évaluation de rendement de la directrice générale;
- 15.5. Mesures disciplinaires pour comportement fautif;
- 15.6. Rôle municipal et des élus;
- 15.7. Formulaire de contrat de travail individuel avec l'employé;
- 15.8. Programme d'appréciation au rendement de la main-d'œuvre municipale;
- 15.9. Code d'éthique des employés de la municipalité;
- 15.10. Demande de commandite de Marie-Maude Pomerleau, patineuse;
- 16. AVIS DE MOTION ET ADOPTION DE RÈGLEMENT;
- 17. PAROLE AU PUBLIC;
- 18. SUJETS DIVERS (VARIA);
- 19. LEVÉE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par le conseiller Daniel Perron, appuyé par la conseillère Denise Mercier et unanimement résolu :

Que l'ordre du jour présenté par la directrice générale, secrétaire-trésorière et secrétaire d'assemblée, Carole Samson, soit adopté tel que présenté.

→ **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE**

Résolution n° 19-09-259

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 août 2019

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par le conseiller Daniel Perron et unanimement résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 août 2019 présenté par la directrice générale, secrétaire-trésorière et secrétaire d'assemblée, Carole Samson, soit accepté avec les modifications suivantes :

À la page 6, à la résolution 19-08-234, au premier paragraphe la section de phrase « (...) *et substitut de notre mairesse, madame Louisa Gobeil* (...) », et la section de phrase « (...) *pour la période du 6 août 2019 au 3 août 2020.* », sont supprimées.

À la page 6, à la résolution 19-08-234, le deuxième paragraphe « **QUE** *le conseiller Jacques Chabot, maire suppléant et substitut de notre mairesse, siégera au sein du Conseil d'administration de la Municipalité régionale de Comté d'Abitibi-Ouest (MRCAO), en l'absence de la mairesse, pour la période du 6 août 2019 au 3 août 2020.* », est supprimé.

À la page 6, à la résolution 19-08-234, le troisième paragraphe « **QUE** *le conseiller Jacques Chabot, maire suppléant et substitut de notre mairesse, soit autorisé à signer tous les documents nécessaires au fonctionnement administratif de la municipalité en l'absence de la mairesse, madame Louisa Gobeil.* », est supprimé.

Les modifications seront effectuées directement dans le procès-verbal du mois d'août 2019.

→ **AFFAIRES EN DÉCOULANT**

- Suivi concernant l'installation d'une borne de recharge pour les voitures électriques.
- Suivi dans le dossier *Épicerie Marion & Fils* concernant les conditions d'achat de terrain.
- Suivi avec le MTQ dans le dossier *Épicerie Marion & Fils* concernant les accès à la route 393.

→ **DÉPÔT DE RAPPORTS ET DE DOCUMENTS**

Plainte d'une citoyenne concernant l'état de la chaussée du Petit rang 8

La citoyenne demande à ce que le Petit rang 8 soit réparé. Il y a de nombreux trous qui sont réapparus après l'événement *Go les Jambes*, puisque le rang avait été réparé pour l'occasion. La citoyenne se dit très déçue de l'état lamentable du macadam et qu'avec la récente augmentation de taxes les citoyens s'attendaient à plus de services.

→ **DÉPÔT DE CORRESPONDANCE**

Aucune correspondance pertinente n'a été déposée.

→ **URBANISME**

Résolution n° 19-09-260

Dossier 964, route 390

- | | |
|--------------------|--|
| ATTENDU | que la nature de la demande du 964, route 390, le requérant désire agrandir son garage de 25 x 29 pieds (725 pi ²) afin de pouvoir y entrer une remorque de 53 pieds ; |
| ATTENDU | que la superficie maximale pour un bâtiment secondaire dans ce secteur est de 1 500 pi ² ; |
| ATTENDU | que la superficie de son garage existant est de 2 178 pi ² et considérant qu'avec l'agrandissement, le garage aurait une superficie de 2 903 pi ² ; |
| ATTENDU | qu'avec son projet d'agrandissement la superficie totale des bâtiments secondaires serait de 3 295 pi ² et la marge latérale Est de son agrandissement serait de 2 pi.(0.60 m), son mur aurait deux fenêtres et la distance à respecter pour un mur avec ouverture est de 1.60 m; |
| ATTENDU | que la propriété a déjà obtenu une dérogation pour un agrandissement du garage en 2010; |
| ATTENDU | que la superficie du garage et celle de l'ensemble des bâtiments secondaire dépasse déjà largement les superficies maximales autorisées; |
| ATTENDU | que des ouvertures à moins de 1,5 mètre sont interdites par le code civil du Québec; |
| ATTENDU | que le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal de refuser cette demande de dérogation mineure, en ce qui a trait à l'agrandissement demandé; |
| CONSIDERANT | que le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter si le propriétaire désire reconfigurer son garage pour que son agrandissement n'ajoute pas plus de 245 pi ² au garage existant; |

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme recommande aussi d'accepter que la marge Est soit de 0,60 mètre à la condition qu'il n'y ait aucune ouverture sur ce mur;

EN CONSEQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par le conseiller Jacques Chabot et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal refuse la demande de dérogation en ce qui a trait à l'agrandissement demandé, mais, selon la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, accorde la demande si le propriétaire accepte de reconfigurer son garage pour que son agrandissement n'ajoute pas plus de 245 pi² au garage existant et que la marge Est soit de 0,60 mètre à la condition qu'il n'y ait aucune ouverture sur ce mur.

Résolution n° 19-09-261

Dossier 207, 2^e Rue Est

ATTENDU que la demande de dérogation a été faite en raison de la maison actuelle et d'un projet d'agrandissement (garage intégré) qui ne respectent pas l'alignement parallèle de la voie publique (différence totale de 0,22 mètre entre les deux coins);

ATTENDU que l'alignement n'est que légèrement non-parallèle et que cela est imperceptible à l'œil;

CONSIDERANT que les objectifs du plan d'urbanisme sont respectés et que les travaux ont été faits de bonne foi;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'accepter cette demande de dérogation mineure en autorisant l'agrandissement prévu;

EN CONSEQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Perron, appuyé par la conseillère Denise Mercier et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal accorde demande de dérogation mineure concernant l'agrandissement prévu du garage intégré, comme recommandé par le Comité consultatif d'urbanisme.

Résolution n° 19-09-262

Dossier 75, 3^e Avenue Ouest

ATTENDU qu'à la résolution 16-07-211, le conseil municipal a autorisé monsieur Gérald Petit à installer une maison modulaire sur ledit terrain;

ATTENDU que la marge de recul prescrite pour le reste de la rue est de 8 mètres;

CONSIDÉRANT qu'il est souhaité que la nouvelle maison respecte la marge de recul des maisons avoisinantes;

CONSIDERANT que le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'appliquer une marge de recul de 8 mètres pour l'implantation de la nouvelle maison sur le terrain de la chapelle;

EN CONSEQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Perron, appuyé par la conseillère Denise Mercier et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal accorde la demande de dérogation concernant l'application d'une marge de recul de 8 mètres pour l'implantation de la nouvelle maison sur le terrain de la chapelle.

→ **DEMANDES ET AUTORISATIONS** *Aucun dossier.*

→ **RAPPORT ET REDDITION DES COMPTES À PAYER**

Résolution n° 19-09-263

Rapport des dépenses et reddition des comptes à payer au 31 août 2019

ATTENDU que conformément aux dispositions du *Code municipal*, la municipalité de Palmarolle a instauré une politique de gestion contractuelle par la résolution numéro 23-11 le 10 janvier 2011;

ATTENDU que le règlement 264 sur le contrôle et le suivi budgétaire a été adopté le 4 avril 2011;

ATTENDU que la municipalité a choisi d'investir en 2012 dans un logiciel de gestion des commandes, comme outil de gestion permettant d'améliorer le contrôle et le suivi budgétaire;

ATTENDU qu'une procédure administrative d'achat a été instaurée en janvier 2013;

ATTENDU que la directrice générale Carole Samson affirme la véracité et l'exactitude du bloc facture et en recommande son approbation aux membres du conseil;

CONSIDÉRANT *que le Code municipal à l'article 204 au premier alinéa, prévoit que le secrétaire-trésorier paie, à même les fonds de la municipalité, toute somme de deniers dus par elle, chaque fois que, par résolution, il est autorisé à le faire par le conseil;*

Le conseil a pris connaissance du rapport des dépenses et de la reddition des comptes à payer ;

Il est proposé par le conseiller Fernand Filion, appuyé par la conseillère Denise Mercier et unanimement résolu et adopté :

QUE la liste des dépenses, ainsi que la liste des comptes à payer au 31 août 2019, présentés par la technicienne-comptable, Kathleen Asselin, soient acceptées telles que présentées, pour un montant total de soixante-cinq mille cinq cent trente-quatre dollars et trente-quatre cents (65 534.34 \$);

QUE la liste des factures payées, non autorisées par le conseil, présentée par la technicienne-comptable, Kathleen Asselin, soit acceptée telle que présentée, pour un montant total de vingt-quatre mille neuf cent trente-neuf dollars et onze cents (24 939.11 \$);

QUE la liste des salaires versés au 31 août 2019, présentés par la technicienne-comptable, Kathleen Asselin, soit acceptée telle que présentée, pour un montant total de vingt-trois mille vingt-neuf dollars et trente cents (23 029.30 \$).

La directrice générale et secrétaire-trésorière Carole Samson, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au fond général pour les dépenses autorisées ci-haut mentionnées.

→ **RAPPORTS DES MEMBRES DU CONSEIL**

Les membres du conseil présents font leurs rapports.

→ **PAROLE AU PUBLIC**

Le public présent s'exprime sur divers sujets.

→ **SÉCURITÉ INCENDIE**

Résolution n° 19-09-264

Station d'essence libre-service Pétrole RL

Il est proposé par la conseillère Denise Mercier, appuyé par le conseiller Fernand Filion et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal autorise l'émission de trois (3) cartes de crédit pour la station d'essence libre-service *Pétrole RL*, pour la brigade des pompiers de Palmarolle. L'unique responsable des trois (3) cartes sera monsieur Réal Asselin.

→ **TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE**

Résolution n° 19-09-265

Adjudication de la soumission pour le rechargement de la chaussée sur les rangs 8 et 9 Ouest

ATTENDU que la municipalité aura besoin 6 400 tonnes de gravier concassé MG-20 pour le rechargement de la chaussée sur les rangs 8 et 9 Ouest;

ATTENDU que la municipalité a reçu trois (3) soumissions soit celles de *LES ENTREPRISES ROY & FRERES*, de 9252-9783 QUÉBEC INC (*BÉLANGER & FILLE*) ainsi que *GABRIEL AUBÉ*;

EN CONSEQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Denise Mercier, appuyé par le conseiller Fernand Filion et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal adjuge la soumission pour le rechargement de la chaussée des rangs 8 et 9 Ouest de Palmarolle, au plus bas soumissionnaire conforme soit, *LES ENTREPRISES ROY & FRÈRES* au montant de cent soixante-quatre mille dollars et trente-quatre cents (164 000.34 \$), TPS et TVQ incluses.

Fournisseur	Montant	TPS	TVQ	TOTAL
<i>LES ENTREPRISES ROY & FRERES</i>	142 640.00 \$	7 132.00 \$	14 228.34 \$	164 000.34 \$
<i>9252-9783 QUEBEC INC BELANGER & FILLE</i>	176 507.50 \$	8 825.38 \$	17 606.62 \$	202 939.50 \$
<i>GABRIEL AUBE</i>	183 785.00 \$	9 189.25 \$	18 332.55 \$	211 306.80 \$

→ **HYGIÈNE DU MILIEU** *Aucun dossier*

→ **DOSSIERS ADMINISTRATIFS**

Résolution n° 19-09-266

Approbation pour la mise sur pied d'un comité de vérification et des finances

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par le conseiller Fernand Filion et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal accepte la politique proposée et la formation d'un comité de vérification et des finances qui sera formé comme suit :

- Jacques Chabot, président;
- Daniel Perron;
- Carole Samson;

QUE la mairesse Louisa Gobeil fera partie également du comité et sera présente aux rencontres selon sa disponibilité.

Résolution n° 19-09-267

Approbation d'un projet lié aux indicateurs de gestion pour la planification du budget

Il est proposé par le conseiller Fernand Filion, appuyé par le conseiller Jacques Chabot et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal autorise le projet lié aux indicateurs de gestion pour la planification du budget, tel que présenté par le conseiller Daniel Perron.

Résolution n° 19-09-268

Modification de l'adhésion au dépôt direct en tout temps à la Caisse Desjardins pour les activités de loisirs de la municipalité

ATTENDU que le *dépôt en tout temps* permet de faire des dépôts lors des heures de fermeture du comptoir de la Caisse Desjardins, et que ce service est inclus dans le forfait de la Municipalité;

ATTENDU que l'agente de développement en milieu communautaire Barbara Guimont, gère certaines activités de la Municipalité et par conséquent doit effectuer certains dépôts;

ATTENDU que suite au départ de madame Roxanne Laprise, il faut nommer un nouveau titulaire pour la carte de débit pour les dépôts reliés aux activités de la municipalité et deux signataires pour l'obtention de ladite carte;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Perron, appuyé par le conseiller Fernand Filion et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal statue que le titulaire de la carte de débit pour les dépôts reliés aux activités de la Municipalité sera l'agente de développement en milieu communautaire, madame Barbara Guimont, et que les deux signataires pour l'obtention de ladite carte seront la directrice générale Carole Samson et madame la mairesse Louisa Gobeil.

Résolution n° 19-09-269

Élaboration du bail concernant la location des locaux au Centre municipal pour les bureaux du CLSC

Il est proposé par le conseiller Daniel Perron, appuyé par la conseillère Denise Mercier et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal statue de reporter ce point de l'ordre du jour, à une séance ultérieure.

Résolution n° 19-09-270

Politique de gestion des heures supplémentaires

Il est proposé par le conseiller Jacques Chabot, appuyé par la conseillère Lyne Vachon et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal adopte la *Politique de gestion des heures supplémentaires* et que la mairesse Louisa Gobeil et la directrice générale Carole Samson d'engage à rencontrer les employés municipaux d'ici au 15 septembre 2019 afin de les informer de la nouvelle politique.

Résolution n° 19-09-271

Politique concernant le traitement des plaintes des citoyen(ne)s en regard de la qualité des services à la clientèle

Il est proposé par le conseiller Fernand Fillion, appuyé par le conseiller Daniel Perron et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal adopte la *Politique concernant le traitement des plaintes des citoyen(ne)s en regard de la qualité des services à la clientèle*, et rend actif le formulaire de dépôt de plaintes.

Résolution n° 19-09-272

Mise à jour et adoption du Plan de développement et de positionnement stratégique de la municipalité;

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par la conseillère Denise Mercier et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal adopte le *Plan de développement et de positionnement stratégique* de la municipalité, qui couvre la période 2019-2023;

QUE le conseil municipal accepte l'ajout dans le *Plan*, du texte proposé par le conseiller Daniel Perron comme suit :

« *Les Citoyens de Palmarolle achètent locaux auprès des commerces établis dans la municipalité. En consommant local, la population exprime fondamentalement leur volonté de maintenir, encourager et supporter une vie économique d'entreprise dynamique sur notre territoire. Il faut aussi reconnaître les efforts de nos entrepreneurs de rayonner régionalement en attirant de nouveaux consommateurs par la qualité des produits et services qui sont offerts.* »

Résolution n° 19-09-273

Fonds de développement des territoires – Améliorations au centre communautaire (Centre municipal)

ATTENDU qu'un travail est amorcé afin de revoir l'aménagement de la cuisine au centre communautaire de Palmarolle;

ATTENDU que la première étape de ce projet est de procéder à l'achat d'un réfrigérateur commercial afin de remplacer le réfrigérateur actuel qui n'est plus fonctionnel;

ATTENDU que l'utilité de la salle sera occupée à 50 % par le CLSC;

ATTENDU que des réaménagements seront nécessaires afin d'accueillir nos citoyens en débutant par l'ajout d'un nouveau système de sonorisation (enceintes et micros) mieux adapté à cet espace;

ATTENDU que ce projet s'inscrit dans le *Plan de développement et de positionnement stratégique 2019-2023* de la Municipalité de Palmarolle, à l'Axe d'intervention 4 « *Les loisirs, la santé et les saines habitudes de vie* », à l'Objectif 14 « *Assurer l'accessibilité et la qualité des équipements et infrastructures de loisirs offerts aux familles et aux aînés* »;

CONSIDÉRANT que ce projet pourrait être présenté au *Fonds de développement des territoires* (FDT) de la MRCAO;

CONSIDÉRANT que les coûts du projet sont d'approximativement sept mille quatre cent trente-six dollars (7 436 \$) comme présenté par la responsable du projet, madame Carole Samson;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Fernand Filion, appuyé par la conseillère Lyne Vachon et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal autorise le dépôt du projet « *Améliorations au centre communautaire* », à l'Axe d'intervention 4 « *Les loisirs, la santé et les saines habitudes de vie* », à l'Objectif 14 « *Assurer l'accessibilité et la qualité des équipements et infrastructures de loisirs offerts aux familles et aux aînés* » du *Plan de développement et de positionnement stratégique 2019-2023*, et mandate la directrice générale Carole Samson pour effectuer les démarches de demande de subvention. Le conseil décrète également que ce projet sera mis en *Priorité n° 2*.

Résolution n° 19-09-274

**Fonds de développement des territoires –
Commodités à l'aréna**

ATTENDU que le projet vise à accommoder les usagers extérieurs de l'aréna et les usagers du gym (*Studio Santé Desjardins*);

ATTENDU qu'une porte et un escalier extérieur à l'aréna au 2^e étage permet l'accès à la salle de rencontre par différents organismes et comités de travail de la municipalité sans passé par la salle de gym;

ATTENDU qu'un espace de rangement est demandé pour des luges;

ATTENDU ce projet s'inscrit dans le *Plan de développement et de positionnement stratégique 2019-2023* de la Municipalité de Palmarolle, à l'Axe d'intervention 4 « *Les loisirs, la santé et les saines habitudes de vie* », à l'Objectif 14 « *Assurer l'accessibilité et la qualité des équipements et infrastructures de loisirs offerts aux familles et aux aînés* »;

CONSIDÉRANT que ce projet pourrait être présenté au *Fonds de développement des territoires* (FDT) de la MRCAO;

CONSIDÉRANT les coûts du projet sont d'approximativement vingt-six mille trois cents et quatre-vingt-quinze dollars (26 395 \$) comme présentés par la responsable du projet, madame Carole Samson;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Fernand Filion, appuyé par la conseillère Lyne Vachon et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal autorise le dépôt du projet « *Commodités à l'aréna* » à l'Axe 4 « *Les loisirs, la santé et les saines habitudes de vie* », à l'Objectif 14 « *Assurer l'accessibilité et la qualité des équipements et infrastructures de loisirs offerts aux familles et aux aînés* » du *Plan de développement et de positionnement stratégique 2019-2023*, et mandate la directrice générale Carole Samson pour effectuer les démarches de demandes de subvention. Le conseil décrète également que ce projet sera mis en *Priorité n° 1*.

Résolution n° 19-09-275

**Fonds de développement des territoires –
Programme éducatif jeunesse en
développement durable / Comité jeunesse
l'Exil**

ATTENDU que le projet comprend les formations et ateliers suivants :

- la formation en compostage et l'achat de bacs;
- un atelier de fabrication de sculpture avec les objets récupérés;
- des ateliers de fabrication de savons, shampoing biodégradables et de produits de lavage écologiques;
- la fabrication de cendriers pour les endroits publics;
- une formation avec une styliste écologique et récupération de vêtements (achat de vêtements usagés et d'une machine à coudre);

CONSIDÉRANT que ce projet pourrait être déposé au *Fonds culturels de la MRCAO*;

CONSIDÉRANT que ce projet pourrait être présenté au *Fonds d'aide au développement du milieu Desjardins* ou en demande de *Dons et commandites Desjardins*;

CONSIDÉRANT les coûts du projet sont d'approximativement cinq mille deux cents dollars (5 200 \$) comme présentés par la responsable du projet, madame Carole Samson;

Il est proposé par le conseiller Fernand Filion, appuyé par la conseillère Lyne Vachon et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal n'autorise pas le dépôt du projet « *Programme éducatif jeunesse en développement durable* » au *Fonds de développement des territoires (FDT)* de la MRCAO présenté par le Comité Jeunesse l'Exil.

→ **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Résolution n° 19-09-276

Levée et ajournement de la séance

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par la conseillère Denise Mercier et unanimement résolu et adopté :

QUE la séance soit levée à 22 heures et 07 minutes et ajournée au mardi 10 septembre 2019 à 19 heures.

Province du Québec
District d'Abitibi
Municipalité de Palmarolle

Première séance d'ajournement de la séance ordinaire du 3 septembre 2019 des membres du conseil de la Municipalité de Palmarolle, tenue à la salle du conseil au 499, route 393, le mardi 10 septembre 2019, à 19 heures.

Séance tenue sous la présidence de madame la mairesse Louisa Gobeil.

Présences :

M^{mes} Denise Mercier
Lyne Vachon

MM Daniel Perron
Fernand Filion
Jacques Chabot

Absences :

M. Raymond Roy

Assiste également à l'assemblée, madame Carole Samson, directrice générale et secrétaire-trésorière, qui agit en tant que secrétaire d'assemblée.

Constatation du quorum et de la régularité de la séance du conseil.

Ouverture de la séance à 19 heures et 00 minute, et mot de bienvenue du président d'assemblée.

Les sujets non traités à l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 septembre 2019 sont :

14. DOSSIERS ADMINISTRATIFS;

14.13. Achat du logiciel WINDOWS10 pour 6 postes d'ordinateurs;

14.14. Autorisation pour assister à un déjeuner-rencontre avec la députée d'Abitibi-Ouest, Suzanne Blais;

14.15. Prolongement de mandat d'un conseiller;

14.16. Eau entretien réseau aqueduc et égouts;

15. EMPLOYÉS;

15.1. Formation « *Gestion des bénévoles dans le cadre d'un événement* » pour l'agente de développement en milieu communautaire;

15.2. Embauche d'un brigadier scolaire pour l'année 2019-2020;

15.3. Mise à jour du contrat de travail de la directrice générale;

15.4. Évaluation de rendement de la directrice générale;

15.5. Mesures disciplinaires pour comportement fautif;

15.6. Rôle municipal et des élus;

15.7. Formulaire de contrat de travail individuel avec l'employé;

15.8. Programme d'appréciation au rendement de la main-d'œuvre municipale;

15.10. Code d'éthique des employés de la municipalité;

15.11. Demande de commandite de Marie-Maude Pomerleau, patineuse;

17. AVIS DE MOTION ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS;

18. PAROLE AU PUBLIC;

19. SUJETS DIVERS (VARIA);

20. LEVÉE DE LA SÉANCE.

Résolution n° 19-09-277

Achat du logiciel WINDOWS10 pour six (6) postes d'ordinateurs

ATTENDU que le logiciel WINDOWS7 cessera d'être pris en charge par *Microsoft* à partir du 14 janvier 2020 et qu'après cette date, l'assistance technique et les mises à jour logicielles de *Windows Update* permettant de protéger les ordinateurs ne seront plus disponibles pour le produit et que la sécurité des données informatiques sera compromise;

ATTENDU que la Municipalité n'a reçu qu'une seule soumission pour l'installation du logiciel WINDOWS10;

EN CONSEQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Perron, appuyé par la conseillère Denise Mercier et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal autorise l'installation du logiciel WINDOWS10 pour les ordinateurs de la Municipalité et mandate la directrice générale Carole Samson, afin d'obtenir au moins deux (2) autres soumissions avant d'autoriser l'achat et l'installation.

Résolution n° 19-09-278

Autorisation pour assister à un déjeuner-rencontre avec la députée d'Abitibi-Ouest, Suzanne Blais

Il est proposé par le conseiller Daniel Perron, appuyé par la conseillère Lyne Vachon et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal ne délègue personne pour assister au déjeuner-rencontre en compagnie de M. Simon Jolin-Barrette, *ministre de l'immigration de la diversité et de l'intégration*, et notre députée d'Abitibi-Ouest, M^{me} Suzanne Blais, qui se tiendra au complexe hôtelier Amosphère à Amos, le jeudi 5 septembre prochain de 7 h 30 à 8 h 30 au coût de quinze dollars (15 \$).

Résolution n° 19-09-279

Prolongement de mandat d'un conseiller

Il est proposé par le conseiller Daniel Perron, appuyé par la conseillère Lyne Vachon et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal autorise le prolongement du mandat pour le conseiller Raymond Roy, pour 30 jours. Après ce délai M. Roy devra prendre sa décision et aviser la Municipalité s'il démissionne ou s'il désire continuer son mandat.

Résolution n° 19-09-280

Entretien du réseau d'aqueduc et d'égouts

Il est proposé par la conseillère Denise Mercier, appuyé par le conseiller Fernand Filion et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal mandate la directrice générale Carole Samson afin de vérifier auprès de la Ville de Macamic, le tarif pour les services de Monsieur Annick Goulet, responsable de l'échantillonnage de l'eau potable et d'eaux usées à Palmarolle, afin d'établir une planification stratégique pour 2019-2020 et les besoins d'investissements dans notre réseau, en tenant compte des pompes.

→ **EMPLOYÉS**

Résolution n° 19-09-281

Formation « Gestion des bénévoles dans le cadre d'un événement » pour l'agente de développement en milieu communautaire

Il est proposé par le conseiller Daniel Perron, appuyé par le conseiller Fernand Filion et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal autorise l'agente de développement en milieu communautaire Barbara Guimont, afin d'assister à la formation gratuite « *Gestion des bénévoles dans le cadre d'un événement* », offert par Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue, qui se tiendra le mercredi 18 septembre 2019 à Rouyn-Noranda.

Résolution n° 19-09-282

Embauche d'un brigadier scolaire pour l'année 2019-2020

Il est proposé par le conseiller Daniel Perron, appuyé par la conseillère Denise Mercier et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal entérine l'embauche de monsieur Karl Landry, domicilié à Palmarolle, au poste de brigadier scolaire pour la saison 2019-2020. Monsieur Landry est entré en fonction le 30 août 2019.

Résolution n° 19-09-283

Mise à jour du contrat de travail de la directrice générale

Il est proposé par le conseiller Fernand Filion, appuyé par la conseillère Denise Mercier et majoritairement résolu et adopté (4 pour, 1 contre) :

QUE le conseil municipal statue que le contrat de travail de la directrice générale Carole Samson, sera d'une durée d'un an à compter de la date de la signature dudit contrat et renouvelable à chaque année.

Résolution n° 19-09-284

Évaluation de rendement de la directrice générale

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par le conseiller Fernand Filion et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal autorise le modèle d'évaluation de rendement de la directrice générale Carole Samson, et celui-ci devra être complété avant décembre 2019.

Résolution n° 19-09-285

Mesures disciplinaires pour comportement fautif

Il est proposé par le conseiller Jacques Chabot, appuyé par la conseillère Lyne Vachon et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal adopte la *Politique de mesures disciplinaires* tel que soumis dans le projet présenté par le conseiller Daniel Perron.

Résolution n° 19-09-286

Rôle municipal et des élus

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par le conseiller Fernand Filion et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal statue de reporter ce point à la séance ordinaire du 7 octobre 2019.

Résolution n° 19-09-287

Formulaire de contrat de travail individuel avec l'employé

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par la conseillère Denise Mercier et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal autorise la mise en place de contrat de travail individuel pour chaque employé de la Municipalité.

Résolution n° 19-09-288

Programme d'appréciation au rendement de la main-d'œuvre municipale

Il est proposé par le conseiller Fernand Filion, appuyé par la conseillère Denise Mercier et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal autorise l'application du *Programme d'appréciation au rendement de la main-d'œuvre municipale* au minimum une fois par année.

Résolution n° 19-09-289

Code d'éthique des employés de la municipalité

Il est proposé par le conseiller Daniel Perron, appuyé par la conseillère Denise Mercier et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal statue de reporter ce point de l'ordre du jour à la séance ordinaire du 7 octobre 2019, afin de permettre aux élus et à la directrice générale de comparer le *Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux* actuellement en vigueur et de le comparer au projet d'un nouveau code d'éthique soumis par le conseiller Daniel Perron.

Résolution n° 19-09-290

Demande de commandite de Marie-Maude Pomerleau, patineuse

Il est proposé par la conseillère Denise Mercier, appuyé par le conseiller Fernand Filion et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal n'autorise pas de commandite pour Marie-Maude Pomerleau, patineuse. Le conseil municipal propose que Marie-Maude vende un panneau publicitaire à un de ces commanditaires et qu'on lui donne pour payer le temps de glace qu'elle utilise.

→ **AVIS DE MOTION ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS**

Aucun avis de motion n'a été énoncé

→ **PAROLE AU PUBLIC**

Le public présent s'exprime sur divers sujets.

→ **SUJETS DIVERS (VARIA)**

Différents sujets sont discutés dont une demande de réservation de l'espace restaurant de l'aréna, la gestion du restaurant à l'aréna Rogatien Vachon et l'embauche de personnel à la voirie et à l'aréna.

L'ajout d'un point à l'ordre du jour concernant la description d'affichage pour l'embauche de personnel pour la voirie et l'aréna est proposé par le conseiller Fernand Filion. La présidente d'assemblée demande le vote et la modification à l'ordre du jour est acceptée par un vote unanime.

Le point suivant est ajouté :

Résolution n° 19-09-291

Description d’affichage pour l’embauche de personnel de voirie et pour l’aréna

Il est proposé par le conseiller Fernand Fillion, appuyé par le conseiller Jacques Chabot et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal statue que le poste de journalier à la voirie municipale sera affiché à 40 heures semaine pour un emploi permanent à temps plein, et de 35 heures semaine pour un poste de journalier à l’aréna pour un emploi saisonnier.

→ **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Résolution n° 19-09-292

Levée et fermeture de la séance

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par la conseillère Denise Mercier et unanimement résolu et adopté :

QUE la séance soit levée à 22 heures et 00 minute.

Le président d’assemblée,

La secrétaire d’assemblée,

[Original signé]

Louisa Gobeil
Mairesse

Carole Samson
Directrice générale, secrétaire-trésorière